

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2002

présenté par

M. Reda, M. Moreau, Mme Janvier, M. Ahamada, M. Brotherson, Mme Charrière,
M. Rémi Delatte, Mme Firmin Le Bodo, M. François-Michel Lambert, M. Lescure, M. Potterie et
Mme Valérie Petit

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:**

Le II de l'article 43 de la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Un décret ouvre également la possibilité de produire, transporter, fabriquer, importer, exporter, détenir, offrir, céder, acquérir et employer l'ensemble de la plante de cannabis ainsi que de variétés contenant plus de 0,2 % de tétrahydrocannabinol afin de permettre de fournir des traitements à base de cannabis. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expérimentation du cannabis thérapeutique a été votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale l'an dernier. Le décret d'application permettant le lancement de cette expérimentation a enfin été publié, ce dont on ne peut que se féliciter, mais malheureusement avec plusieurs mois de retard. D'après les informations obtenues par la mission d'information, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé est prête à lancer les opérations et l'expérimentation devrait pouvoir commencer concrètement fin janvier 2021. Ce qui est une excellente nouvelle pour les patients qui attendent depuis trop longtemps cette avancée thérapeutique.

Restent un sujet important soulevé par la mission d'information dans son récent rapport d'étape: la question du développement d'une filière française du cannabis thérapeutique. Notre pays dispose de réelles expertises en ce domaine que ce soit pour la culture du chanvre ou pour l'extraction et la fabrication de produits de santé. Il est donc proposé de déroger aux dispositions du code de la santé publique encadrant la production de cannabis afin de permettre, dans la perspective de la généralisation, le développement d'une filière française, conformément au souhait exprimé par le Président de la République lors de son déplacement à La Réunion en octobre 2019.